

CHAMBRE DE METIERS

BREVET DE MAITRISE

Le Président de la Chambre de Métiers

- Vu le décret n° 52-849 du 16 juillet 1952 codifiant les textes législatifs concernant l'Artisanat
- Vu le Règlement Général des Examens Artisanoux de Maîtrise approuvé le 28 juin 1979 par le Ministère de l'Education
- Vu la décision du Jury Général en date du Session 1994

certifie que Monsieur THILLIER Eric

né le 09 Juin 1966 à Blain

a subi avec succès la totalité des épreuves du BREVET DE MAITRISE DE Charpenterie

et lui délivre en attestation le présent diplôme.

Fait à Tours le 10 Octobre 1994

Le titulaire

Cachet de la
Chambre de Métiers



Le Président de la Chambre de Métiers,